



Brevet de Technicien Supérieur Agricole Aménagements Paysagers en apprentissage

Publics concernés

- Toute personne ayant entre 16 et 29 ans révolus à la signature du contrat d'apprentissage.
- Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap et aménagement possible de leurs conditions de formation.

Objectif de la formation

Le Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA), diplôme de niveau 5 permet d'exercer des fonctions de technicien supérieur au sein d'entreprises ou de collectivités dans le secteur du paysage.
Il prépare également à la responsabilité d'une entreprise ou d'un service d'aménagements paysagers.

Niveau d'entrée et pré-requis

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 : BP, BAC général ou technologique, BAC professionnel

Modalité d'entrée

- Entretien individuel

Modalités d'organisation en CFA

- **Dates** : De septembre 2020 à juin 2022
- **Durée** : 1 350 heures en centre et 1 864 heures en entreprise (Possibilité d'individualiser le parcours en fonction du positionnement et ou des acquis).
- **Rythme** : 35 heures/semaine en centre et en entreprise
- **Lieu** : CFAA de la Dordogne : Antenne de Monbazillac
- Formation gratuite

Contenu de la formation : BTSA AMENAGEMENTS PAYSAGERS

| Domaine | Module |
|---|---|
| Projet de formation et professionnel | M 11 - Accompagnement du projet personnel et professionnel |
| Ouverture sur le monde : compréhension des faits économiques, sociaux et culturels; information, expression et communication. | M 21 - Organisation économique, sociale et juridique |
| | M 22 - Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation |
| | M 23 - Langue vivante |
| EPS | M 31 - Education physique et sportive |
| Traitement des données et informatique | M 41 - Traitement de données |
| | M 42 - Technologies de l'information et du multimédia |
| Connaissances scientifiques, techniques, économiques, réglementaires, sociales et culturelles, liées au secteur professionnel | M 51 - Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers |
| | M 52 - Reconnaissance et gestion des végétaux |
| | M53 - Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager |
| | M 54 - Gestion technico-économique de chantiers |
| | M 55 - Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager |
| Mise en situations professionnelles | M 61 - Stage (s) |
| Initiative locale | M 71 - Module d'initiative locale |

Méthodes pédagogiques

- Intervenants extérieurs et visites d'entreprises
- Formation en face à face et formation en situation professionnelle
- Équipe de formateurs qualifiés et expérimentés

Plateaux Techniques et locaux spécifiques

Agricoles, Viticoles, Aménagement Paysager et agroéquipement, salle informatique, CDR CDI

Modalités d'évaluation

Le diplôme s'obtient pour 50% lors des épreuves terminales, et pour 50 % au cours de la formation.

Poursuite de parcours

- Licence pro
- Certificat de spécialisation

Modalités pratiques

- Le CFA est ouvert du Lundi au Jeudi de 8h20 à 12h20 et de 13h20 à 17h20 et le Vendredi de 8h20 à 14h00.
- Possibilité de restauration et d'hébergement sur le lieu de formation

Aides

Aide pour l'entreprise :

Pour l'emploi d'un apprenti en situation de handicap.
Pour toutes informations complémentaires contacter le CFA Dordogne

Aides pour l'apprenti :

Aide au permis (Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et Etat)
Aide au 1er équipement (OPCO)

Rémunération

| Rémunération* | 1ère année | 2ème année |
|----------------|---------------------------|---------------|
| De 16 à 17 ans | 27% : 415.64€ | 39% : 600.37€ |
| De 18 à 21 ans | 43% : 661.95€ | 51% : 785.10€ |
| De 21 à 25 ans | 53% : 815.89€ | 61% : 939.05€ |
| 26 ans et plus | 100 % du SMIC : 1 539.42€ | |

* sur le taux du SMIC au 1er janvier 2020

Informations et inscriptions :

CFAA DE LA DORDOGNE Antenne de Monbazillac

Domaine de La Brie
24240 MONBAZILLAC

☎ 05.53.58.33.91

✉ cfa.dordogne@educagri.fr

🌐 www.perigord.educagri.fr

Nous suivre :

<https://www.facebook.com/lyceeagricoleperigueuxbergerac/>
Plan d'accès sur le site internet

